



Comité Officiel des Fêtes de Labège

Rue de la Croix Rose - 31670 Labège ☎ : 05.62.24.49.69 - E-mail : cof.labege@wanadoo.fr Blog : cof31.wordpress.com

Règlement Bourse aux Jouets et aux Livres 2026

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter à l'Espace Claude Ducert le dimanche 22 Novembre 2026 à partir de **7h et avant 8h30**

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du **dossier complet** : paiement, bulletin d'inscription ainsi que les pièces suivantes (photocopie d'une pièce d'identité recto verso, justificatif de domicile pour les Labégeois). **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Le nombre d'emplacements est limité. Les bulletins d'inscription devront être dûment remplis et reçus au COF **au plus tard le Jeudi 19 novembre 2026 à 17h**, le COF se réservant le droit de clore les inscriptions avant cette date. Aucun remboursement ne sera effectué à l'exposant qui ne se présente pas.

Aucun départ ne sera autorisé avant 17H pour des raisons de sécurité.

Article 3 : Emplacements

Le Comité Officiel des Fêtes reste seul juge de la distribution des emplacements. Les emplacements au sol devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous débris. Aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer sur le lieu de l'exposition.

Article 4 : Matériel d'exposition

Le Comité Officiel des Fêtes ne fournit aucun matériel (table, chaise).

Article 5 : Dommages subis par les exposants

Le Comité Officiel des Fêtes de Labège ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et les documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et périls.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. Le Comité Officiel des Fêtes décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Il est rappelé que les exposants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés (pas de vêtements et chaussures adultes et enfants), ainsi la vente de tabac ; comme le notifie la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

Article 7 : Tarif des réservations

3 € par mètre pour les personnes résidant à Labège; 4 € par mètre pour les non Labégeois **3 mètres maximum par personne**

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION date limite d'inscription jeudi 19 novembre 17h00 à ramener au Comité des fêtes ou en mairie rue de la croix rose 31670 LABEGE

DEMANDE D'EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS ET AUX LIVRES <i>DIMANCHE 22 novembre 2026</i> 9H00-17H00 3 €/mètre pour les Labégeois 4 €/mètre pour les non Labégeois ☐ JOUETS ☐ LIVRES ☐ LES DEUX	Nom / Prénom Adresse : Mail Tél. Nbre mètres :..... Max 3 mètres linéaires Montant.....€ chèque ☐ espèces ☐ CNI recto/verso ☐ ou Passeport ☐ Justificatif de domicile ☐ Restauration et buvette sur place
---	--

Aucun départ ne sera autorisé avant 17H pour raison de sécurité.

" Je soussigné Atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile"

Date et Signature du présent règlement, précédé de la mention "Lu et approuvé"

Le paiement doit obligatoirement être joint au coupon réponse